



FlashImpôt Canada

Détaillants – Gérez vos risques fiscaux et vos risques d'atteinte à la réputation

Le 28 juillet 2017
N° 2017-39

Les détaillants doivent s'adapter rapidement et efficacement pour satisfaire à leurs obligations en matière de taxes indirectes qui sont en constante évolution. Des erreurs en matière de taxes peuvent non seulement influencer sur leurs résultats, mais également avoir des répercussions sur une réputation chèrement acquise. Alors que les gouvernements de partout dans le monde instaurent de nouvelles règles afin de protéger leur assiette fiscale et que les consommateurs continuent d'être attirés par le magasinage en ligne, il est plus important que jamais que vous, en tant que détaillant, puissiez prévoir les changements qui pourraient autrement exposer votre entreprise à des risques fiscaux et à des risques d'atteinte à la réputation. Grâce au partage quasi immédiat d'information sur les médias sociaux, les détaillants sont de plus en plus sensibilisés à la publicité négative qui pourrait découler de simples erreurs en matière de taxes, lesquelles peuvent entacher leur réputation.

Contexte – Ventes en ligne et TPS

Certaines autorités fiscales dans le monde ont déjà adopté des règles afin de percevoir la taxe de vente sur les ventes en ligne faites par des fournisseurs non résidents. D'autres juridictions examinent toujours des approches différentes pour aborder ce genre d'opérations transfrontalières, et pourraient s'inspirer des normes et des principes directeurs internationaux pour la taxe sur les produits et services / taxe sur la valeur ajoutée (« TPS/TVA ») publiés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (« OCDE ») en avril 2017.

Avoir affaire à des environnements en continuelle évolution d'une juridiction opérationnelle

à l'autre n'est qu'un seul des défis sur le plan des taxes auxquels doivent faire face les détaillants de nos jours. Votre équipe responsable des taxes doit aussi répondre rapidement aux questions qui se posent quotidiennement en matière de taxe sur les produits et services / taxe de vente harmonisée (« TPS/TVH »), de taxe de vente du Québec (« TVQ »), de taxe de vente provinciale (« TVP »), de taxe sur la valeur ajoutée (« TVA ») et d'autres taxes indirectes. Par exemple, la Saskatchewan a annoncé une hausse de la taxe de vente le 22 mars 2017, laquelle est entrée en vigueur quelques heures après le dépôt de son budget de 2017. Certaines de ces questions en matière de taxes indirectes peuvent également avoir trait à de nouveaux produits, à de nouveaux marchés, à de nouvelles technologies fiscales et à de nouvelles options de distribution. Les entreprises doivent se protéger des erreurs évitables qui peuvent avoir des répercussions négatives sur leur rentabilité ainsi que sur la perception qu'a le public à leur égard en raison d'une mauvaise publicité.

Revenus du gouvernement tirés des ventes au détail

En réaction aux pressions budgétaires, les gouvernements au Canada et partout dans le monde continuent d'instaurer de nombreux changements fiscaux dans le but de préserver leur assiette fiscale ou d'identifier de nouvelles sources de produits fiscaux. Les clients étant situés dans différentes parties du monde, les détaillants doivent surveiller, comprendre et appliquer des règles fiscales nouvelles ou modifiées, ainsi que des règles transitoires parfois compliquées, dans toutes les juridictions fiscales dans lesquelles elles exercent des activités ou ont des clients, et ce, souvent dans des délais serrés. Au cours des dernières années, les gouvernements ont également instauré diverses écotaxes, qui sont souvent administrées par des organismes non gouvernementaux, et qui doivent elles aussi faire l'objet d'un suivi et de calculs pour assurer une conformité intégrale à la réglementation.

Enjeux fiscaux pour les détaillants

En plus de respecter leurs obligations fiscales quotidiennes, les détaillants doivent également être au fait des enjeux fiscaux qui peuvent survenir à mesure qu'évolue leur entreprise, notamment lorsque sont introduits des gammes de produits, des programmes de fidélisation, des plateformes technologiques et des chaînes d'approvisionnement novatrices. Par exemple, quiconque souhaite prendre de l'expansion dans le monde du magasinage en ligne devrait savoir que bon nombre de juridictions fiscales examinent actuellement leurs options pour aider à s'assurer que les taxes de vente sont intégralement et adéquatement perçues sur toutes les ventes en ligne. À mesure que sont instaurées de nouvelles règles dans différents coins du monde, vous avez tout intérêt à demeurer à l'avant-garde de votre secteur et à être prêt à faire un examen approfondi de la façon dont ces règles pourraient vous toucher.

Sur le plan des affaires et de la réputation, il est important de bien respecter ces obligations fiscales changeantes. Dans de nombreuses juridictions, les entreprises sont soumises à

des activités de vérification accrues. Certaines autorités fiscales utilisent des outils comme l'analyse de données et les dossiers publics afin d'aider à identifier les risques et d'accroître l'observation fiscale. En outre, les sociétés qui ne respectent pas bien leurs obligations fiscales peuvent rapidement faire la manchette, de sorte que l'observation fiscale est un aspect important quant à la préservation de votre image de marque.

À quelle vitesse pouvez-vous ajuster vos systèmes?

Les détaillants se fient abondamment à leurs systèmes et processus pour s'assurer que leur observation fiscale est adéquatement prise en compte; il est donc important que ces systèmes soient maintenus à jour et bien documentés. Vous devriez non seulement comprendre comment mettre à jour rapidement et efficacement vos systèmes pour tenir compte des nouvelles règles fiscales, mais également revoir et tester régulièrement ces systèmes. Des systèmes adéquatement maintenus peuvent aider à prévenir des problèmes courants, tels que les erreurs dans le codage de la taxe pour des unités de gestion des stocks (« UGS »), les rabais mal appliqués et d'autres erreurs de programmation qui peuvent hausser de façon importante le risque que des cotisations soient établies par les autorités fiscales.

De plus en plus, vous devez être prêt à réagir promptement pour ajuster vos systèmes afin de tenir compte des nouveaux changements en matière de taxes qui peuvent entrer en vigueur quasi instantanément. Par exemple, dans le cadre du budget de 2017 de la Saskatchewan, une hausse du taux de la taxe de vente a été annoncée et est entrée en vigueur dans les heures qui ont suivi, et certaines exemptions de TVP ont été éliminées en l'espace de quelques jours. Ainsi, les détaillants n'ont eu que très peu de temps pour identifier quels systèmes et quelles UGS ils devaient modifier afin de se conformer comme il se doit à ces nouvelles règles de la taxe de vente.

Par ailleurs, de simples erreurs de programmation peuvent se révéler coûteuses. Dans le cas des volumes de ventes élevés, le bon codage de la taxe des UGS soulève des préoccupations particulières. Une erreur de codage de la taxe peut parfois se révéler coûteuse, surtout si le mauvais code a été attiré à un article en demande et que cette erreur passe inaperçue pendant une longue période. Des examens réguliers peuvent aider à atténuer d'autres erreurs potentielles de programmation liées aux remboursements au point de vente, aux règles sur le lieu de fourniture et à la documentation requise. Par exemple, un détaillant qui omet par erreur d'appliquer certains remboursements au point de vente court le risque de se mettre à dos les clients qui portent attention au coût et de s'exposer à la publicité négative qui en découle.

Nous pouvons vous aider

À titre de détaillant, vous consacrez temps et argent à bâtir et à protéger votre marque. Le secteur de la vente au détail devient de plus en plus sensibilisé au risque d'atteinte à la réputation lié aux erreurs en matière de taxes. Il est important de disposer des bonnes

ressources pour réagir de façon proactive aux questions imminentes en matière de taxes, et parfois même pour les prédire. En plus d'accroître le risque de faire l'objet d'une vérification fiscale, la surveillance accrue de la part des groupes de revendication de consommateurs, des médias et même de clients individuels sur les réseaux sociaux signifie qu'il est essentiel que votre équipe responsable des taxes s'assure que vous gérez proactivement ces défis liés aux taxes, et ce, de façon efficace et efficiente.

KPMG peut vous aider à composer avec les divers enjeux vous concernant en matière de taxes indirectes et à examiner en quoi les règles relatives aux taxes indirectes s'appliquent aux faits et circonstances qui vous sont propres. Les professionnels du groupe Taxes indirectes de KPMG peuvent vous aider à déterminer si vous vous acquittez de vos obligations en matière de taxes indirectes conformément aux exigences. Nous pouvons aussi vous aider à déterminer si vous avez omis de demander des CTI et des RTI admissibles, ainsi que d'autres crédits et ajustements, et vous aider à identifier les secteurs où il pourrait être possible de mieux gérer les risques et les coûts liés aux taxes.

kpmg.ca/fr



[Nous contacter](#) | [Énoncé en matière de confidentialité \(Canada\)](#) | [Politique de KPMG en matière de confidentialité en ligne](#) | [Avis juridique](#)

Information à jour au 27 juillet 2017. L'information publiée dans le présent bulletin *FlashImpôt Canada* est de nature générale. Elle ne vise pas à tenir compte des circonstances de quelque personne ou entité particulière. Bien que nous fassions tous les efforts nécessaires pour assurer l'exactitude de cette information et pour vous la communiquer rapidement, rien ne garantit qu'elle sera exacte à la date à laquelle vous la recevrez ni qu'elle continuera d'être exacte dans l'avenir. Vous ne devez pas y donner suite à moins d'avoir d'abord obtenu un avis professionnel se fondant sur un examen approfondi des faits et de leur contexte.

© 2017 KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., société canadienne à responsabilité limitée et cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse. Tous droits réservés. KPMG et le logo de KPMG sont des marques déposées ou des marques de commerce de KPMG International.